

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 21/04/2023

Publié le

ID: 062-266207588-20230404-D07\_2023-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Du Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Saint Martin Boulogne

## L'An Deux Mille Vingt Trois, le 4 Avril

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de **Monsieur Raphaël JULES**, Maire, en suite de convocation en date du 28 Mars 2023

Nombre de membres						
En exercice	Votants					
15	14	14				

**Etaient présents**: Tous les membres du conseil d'administration en exercice à l'exception de :

- Mme LEDUC, pouvoir donné à Mme LEPORCQ
- Mme DELLIAUX, pouvoir donné à Mme BOULOGNE
- M. ANFRY, pouvoir donné à Mme DIVOIRE

Mme Anne OYER, Directrice assure le secrétariat de séance

M. le Président, après avoir assisté au débat, quitte la séance afin de ne pas participer au vote ; le pouvoir qui lui est donné pour toute la séance, ne pourra être pris en compte pour le vote du Compte Administratif ; Mme Bernardini, Vice-Présidente, assurera la présidence pendant le vote.

Mme Anne OYER, Directrice assure le secrétariat de séance

**DELIBERATION: 07/2023** 

**OBJET**: Vote du Compte Administratif 2022 - Budget CCAS

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5212-1 et suivants,
- Vu le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,
- Vu le vote du budget primitif du C.C.A.S. de l'exercice 2022 en date du 5 Avril 2022,

**Le Conseil d'Administration**, sous la présidence de M. JULES puis de Mme BERNARDINI, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2022, dressé après présentation du budget primitif et des décisions modificatives de l'exercice considéré,

## Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 21/04/2023

Publié le

ID: 062-266207588-20230404-D07\_2023-DE

## **DELIBERATION: 07/2023 (suite)**

Vote du Compte Administratif 2022 – Budget CCAS

1) Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
LIBELLE	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		148 511.88 €		43 069.60 €	0.00€	191 581.48 €
Part affectée à investissement		0.00€			0.00€	0.00€
Opérations de l'exercice	1 013 354.95 €	994 472.26 €	17 854.24 €	8 159.87 €	1 031 209.19 €	1 002 632.13 €
Totaux	1 013 354.95 €	1 142 984.14 €	17 854.24 €	51 229.47 €	1 031 209.19 €	1 194 213.61 €
Résultat de clôture		129 629.19 €		33 375.23 €		191 581.48 €
Besoin de financement						
Excédent de financement		33 375.23 €				
	Restes à réaliser DEPENSES Restes à réaliser RECETTES		0.00 € 0.00 €	NEANT NEANT		
Besoin total de financement				]		
Excédent total de financement		33 375.23 €	]			

- 2) Reconnait la sincérité des restes à réaliser
- 3) Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,

Fait et délibéré, le 4 Avril 2023

P° le Président du C.C.A.S.